





#### **ACTIVITÉS VISÉES**

Le titulaire du CAP « Pâtissier » fabrique, à partir de matières premières, les produits de pâtisserie destinés à la commercialisation.

Il exerce son activité dans le respect :

- des procédés de transformation,
- des normes d'hygiène et de sécurité conformément à la législation en viqueur,
- des préconisations liées au développement durable, notamment la lutte contre le gaspillage.

Il contribue à la mise en valeur des produits finis auprès du personnel de vente, participant ainsi à la commercialisation. Il peut être amené à être en contact avec la clientèle.

## DURÉE DE LA FORMATION

#### 2 ans

420 h par année à raison de 12 semaines au CFA en alternance avec l'entreprise.

Durant ces 2 années, l'apprenant est salarié de l'entreprise. La formation fait l'objet d'un contrat entre l'apprenant et son employeur.

### CONDITIONS D'ADMISSION

#### **EN APPRENTISSAGE:**

- · Atteindre la fin du cycle 4 (à la sortie du niveau 3ème), ou avoir entre 16 et 29 ans.
- · Signer un contrat d'apprentissage dans les 6 mois qui suivent le début de formation.
- · Principe d'entrée/sortie permanente, consistant à entrer en apprentissage à tout moment de l'année.

## EN CONTRAT DE PROFESSIONALISATION:

- · Avoir entre 16 et 29 ans
- · Signer un contrat de professionnalisation

L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap avec une possibilité d'aménagement du parcours de formation.

## RÉMUNÉRATION

L'apprenti devenant salarié de l'entreprise, il est rémunéré à hauteur d'un pourcentage du SMIC, selon son âge et son ancienneté :

Ancienneté	16 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%	
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61%	100%
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78%	

Si le contrat d'apprentissage est prolongé (redoublement, réorientation, spécialisation complémentaire), le salaire minimum de l'apprenti est alors équivalent à celui de la dernière année. En cas de succession de plusieurs contrats d'apprentissage par le même apprenti, et ce même s'il exerce pour différents employeurs, sa rémunération doit au minimum être égale au dernier salaire perçu pour la dernière année de son précédent contrat.

#### CONTENUI DE LA FORMATION

Diplôme préparé : CAP Pâtissier – Code diplôme : 50022141 - Niveau 3 – RNCP 38765  $\cdot$ 

Ministère de l'Éducation Nationale

Willistere de l'Eddeauori Nationale		Examen			
Matières	Nombre d'heures / an	Modalité	Type d'épreuve	Coefficient	Nombre d'épreuve
UNITÉS GÉNÉRALES			II W		
Prévention Santé Environnement et sauveteur secouriste au travail	36h/an		Écrite et pratique	1	2
Mathématiques – Sciences Physiques et Chimiques	60h/an		Écrite et pratique	2	1
Français, Histoire-Géographie et Enseignement Moral et Civique	60h/an	CCF	Écrite et orale	: 3	3
Éducation Physique et Sportive	32h/an		Activité	1	2
LV1 : Anglais	24h/an		Écrite et orale	1	2
Arts Appliqués	24h/an	Non évalué			
Travail d'alternance	24h/an				
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
Fabrication de pâtisserie	88h/an			12	3
Approvisionnement gestion de stock	24h/an 24h/an 24h/an	Ponctuel e	Pratique, t écrite et orale	3	3
Chef d'œuvre (transversalité)		CCF	orale	1	1

# \*CCF : Contrôle en cours de formation

# POURSUITE DE FORMATION

## AU CFA LE FONTANIL

- Mention Complémentaire Cuisinier Dessert de Restaurant (1 an)
- Mention Complémentaire Pâtisserie, Glacerie, Chocolaterie, Confiserie Spécialisées (1 an)
- · CAP Chocolatier en 1an
- Autre CAP en 1 an

#### ACCÈS

Transport en commun de la gare de Chambéry Prendre la ligne D direction «La Plaine des Sports» Arrêt «Saint-Alban Centre»

Établissement accessible aux personnes à mobilité réduite

